

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1016**présenté par
M. Lescure et Mme Dubost**ARTICLE 74**

Au début de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Le comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.